

DELIBERATION CA070-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 26 septembre 2023 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 8 juin 2023

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 28 septembre 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 juin 2023 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Didier BOUQUET
Signé le 3 octobre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 3 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
08 juin 2023

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 8 juin 2023, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa <i>FRANZONE Ignacio</i>	Présent, arrivé à 15h08
BODSON Maxime	Absent
BARD Christine	Présente
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Présente
BERTÉ Violaine	Excusée, a donné procuration à Monsieur DELABAERE
BORDET Laurent	Présent
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Excusée, a donné procuration à Monsieur BORDET
CERVERA Matteo <i>PERRITON Jade</i>	Absent
CLOTAULT Jérémy	Présent
CHAUVET Clément	Présent
CHÉDOTEL Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEMAIRE
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente
CHRISTOFOL Hervé	Présent
DANIEL Christophe	Présent
DELABAERE Éric	Présent
DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume	Absent
GAUMER Nathalie	Présente
HINDRÉ François	Présent, arrivé à 14h45
BION Lily	Absente
KIRSCHNER Benjamin	Absent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Félicien	Présent
LOURTIS Michel-Jean	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
MARION Roland <i>(Suppléant : Roch BRANCOUR)</i>	Absent
MAUDET Xavier	Présent
OGER Thierry	Présent
PASQUINI Kyrian	Absent
REY Anne	Présente
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Présente
ULLERN Anouk	Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU
VINAY Aubeline	Présente
VINCENT Elsa	Excusée, a donné procuration à Madame REY

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, agent comptable
Didier BOUQUET, Directeur général des services
Françoise PÉRES, cheffe de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de
Nantes

Membres invités par le Président, présents :

Françoise GROLLEAU, Première vice-présidente en charge du Conseil d'administration
Nicolas LEROLLE, Doyen de la faculté de Santé
Adrien MASLET, Vice-président étudiants
Catherine PASSIRANI, Vice-présidente International et égalité
Éric PIERRE, Directeur de la faculté des lettres, langues et sciences humaines

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	5
1.1 Campagne IUF 2023	5
1.2 Inscription de la tapisserie de l'apocalypse au registre UNESCO Mémoire du monde	5
2. Procès-verbal	5
2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 26 janvier 2023 - vote	5
3. Prospectives et moyens	5
3.1 Attribution d'une subvention à l'association CERAH (Centre d'Etudes et de Recherche en Anatomie Humaine et Comparée) pour les dons du corps - vote	5
3.2 CPER CARNANOMED pour demande de financement FEDER - vote	7
4. Vie de l'établissement	8
4.1 Etat d'avancement du projet EU GREEN - information	8
5. Enseignement et conventions	10
5.1 Point VAE Doctorat - information	10
5.2 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » - vote	14
5.3 Création du DIU « Maintien dans l'emploi » - vote	15
5.4 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale » - vote	15
6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 8 juin 2023	17

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h35. À l'ouverture de la séance du 8 juin 2023, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 26 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 6 procurations).

1. Informations

1.1 Campagne IUF 2023

Monsieur ROBLÉDO informe que les résultats des chaires junior d'innovation à l'IUF sont parus en mai dernier et il a le plaisir de saluer deux collègues lauréates du laboratoire MINT, mesdames Elise LEPELTIER et Emilie ROGER. La qualité de leur parcours scientifique a ainsi été reconnue.

1.2 Inscription de la tapisserie de l'apocalypse au registre UNESCO Mémoire du monde

Monsieur ROBLÉDO rappelle que La tenture de l'Apocalypse a été réalisée entre 1373 et 1382 à la demande du duc Louis 1^{er} d'Anjou. Six pièces découpées chacune en 14 tableaux mesurant 100 mètres de long sur 4,5 mètres de haut sont aujourd'hui conservées, ce qui en fait le plus important ensemble de tapisseries médiévales au monde. La tapisserie est un soutien aux enseignements et aux travaux de recherches des historiens à l'Université d'Angers réalisés au laboratoire TEMOS (EX CERHIO - UMR CNRS) ou dans le programme de recherche EUROPANGE (Les processus de rassemblements politiques : l'exemple de l'Europe angevine, XVIe-XVe siècles) financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR 2014-2018). Ce programme a exploré notamment l'environnement intellectuel et culturel auquel participe le message véhiculé par l'Apocalypse. Le 18 mai 2023, la tapisserie de l'Apocalypse a été inscrite à l'UNESCO au registre Mémoire du monde, à l'initiative de Monsieur Christophe BECHU. L'Université d'Angers a soutenu cette démarche aux côtés de Madame Isabelle MATHIEU, MCF en histoire médiévale au TEMOS et de Monsieur Jean-Michel MATZ, Professeur en histoire médiévale, ancien directeur de l'unité.

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 26 janvier 2023 - vote

En l'absence de remarque, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2023.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Perspectives et moyens

3.1 Attribution d'une subvention à l'association CERAHC (Centre d'Etudes et de Recherche en Anatomie Humaine et Comparée) pour les dons du corps – vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que ce point avait été évoqué indirectement lorsque le CA a validé la création du centre de don du corps qui devient un service interne à l'Université d'Angers, ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'il était géré par le biais de l'association CERAHC. Il donne la parole à Monsieur LEROLLE afin qu'il présente ce point.

Monsieur LEROLLE confirme que le CA a voté les statuts du centre de don du corps au sein de la Faculté de Santé, comme imposé par le décret depuis quelques mois, et donc un transfert de compétences qui étaient gérées par l'association CERAHC à un modèle au sein de l'Université. Le CERAHC avait une autonomie financière avec des entrées puisqu'une somme modeste par donateur était demandée et permettait de couvrir tous les frais afférant à la prise en charge des corps. La nouvelle réglementation impose une gratuité totale du don du corps et augmente les coûts afférant aux processus d'utilisation des corps, notamment la crémation ou la restitution dans un cercueil. Les frais fixes sont de 10 000 € par mois pour la prise en charge des corps alors que les entrées se sont arrêtées. Le CERAHC procède encore à toutes les dépenses et la demande est donc que l'Université puisse attribuer à l'association de quoi fonctionner en attendant que l'ensemble du dispositif, notamment le modèle économique, soit repris par l'Université. Monsieur LEROLLE ajoute que le ministère avait promis un versement d'argent au prorata de nombre de corps mais il n'a aucune visibilité sur ce point. La subvention devrait permettre de couvrir les 8 prochains mois, en espérant que tout le système ait été mis en place dans ce laps de temps.

Monsieur PAPON, président du CERAHC, informe que l'association a été créée en 1986. Elle essaie de faire la transition dans les meilleures conditions mais les moyens financiers s'épuisent progressivement.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que les 80 000 € de subvention doivent permettre de subvenir aux besoins jusqu'à la fin de l'année. L'idée est de verser en deux fois la subvention, soit 40 000 € jusqu'en septembre, en faisant l'hypothèse qu'il n'y ait pas de variation saisonnière trop forte en termes d'arrivée des corps.

Monsieur LEROLLE précise que si le modèle financier est prêt dans deux mois, la bascule ne sera effectuée qu'à l'échéance de l'utilisation de la somme versée à l'association.

Monsieur MASLET aimerait savoir s'il existe des types de conventionnement particuliers avec l'ARS ou la CPAM sur ces questions.

Monsieur LEROLLE répond que l'ARS finance un certain nombre d'aspects d'enseignement mais la Faculté ne lui a pas encore présenté la possibilité d'un financement pour le centre de don du corps. L'ARS finance plutôt des projets ponctuels, à court terme, alors qu'il s'agit ici d'un financement pérenne. Le raisonnement est le même pour la CPAM. La crainte est aussi qu'il y ait un déluge de demandes de personnes qui veulent donner leur corps pour éviter les frais d'obsèques. Le fait de rendre gratuit va probablement aboutir à un excès de corps auquel la Faculté ne pourra pas faire face, et donc à refuser des dons. La problématique est aussi que les personnes s'inscrivent sur une liste pour donner leur corps et meurent dans les 6 mois, au bout de trois ans, au bout de dix ans, etc. La stratégie d'anticipation prévisionnelle est donc impossible à réaliser.

Monsieur PAPON indique que le Centre anticipe ce risque avec l'idée de ne recevoir que des personnes qui viennent se présenter physiquement à la secrétaire. Beaucoup de centres fonctionnent avec des inscriptions via internet, ce qui ne sera pas le cas du Centre d'Angers. Il ne voit pas d'autre moyen pour limiter le don.

Madame LEFRANCOIS craint qu'on aboutisse à une dégradation de la conservation des corps si jamais aucune limitation n'est inscrite.

Monsieur ROBLÉDO signale que personne ne sait à quelle date ces personnes vont décéder.

Monsieur PAPON recense 26 centres en France et il faudrait que ce phénomène se généralise pour forcer l'État à réagir. Il reconnaît que la gratuité inquiète la totalité des centres aujourd'hui. Le centre d'Angers comprend 32 places et a reçu cette année 150 corps. Le turn-over est réalisé en fonction des activités de la Faculté, et les besoins sont actuellement légitimes.

Monsieur CHAUVET comprend que rien n'est écrit dans les textes sur la possibilité de refuser des candidats au don du corps.

Monsieur PAPON explique qu'il s'agit d'un droit très ancien. L'autorisation de donner son corps à la science date de 1897 et n'a jamais été abrogée.

Monsieur CHAUVET aimerait avoir des informations sur l'éventuelle dissolution de l'association.

Monsieur LEROLLE répond que l'association ne sera pas dissoute et demeurera sur un modèle d'enseignement. L'objectif est d'épuiser totalement l'utilisation des subventions.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote l'attribution d'une subvention de 80 000 € à l'association CERAHC pour les dons du corps.

L'attribution d'une subvention de 80 000 € à l'association CERAHC pour les dons du corps est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.
Un membre ayant rejoint la réunion en cours de séance.

3.2 CPER CARNANOMED pour demande de financement FEDER - vote

Madame TRAON informe que deux équipements ont été commandés dans le cadre du CPER CARNANOMED pour un montant de 650 000 €. Une demande de subvention au FEDER est nécessaire pour acquérir la totalité des équipements et s'élève à 260 000 €, soit 40 % du budget total. Le projet a pour objectif de doter le laboratoire MINT, spécialisé dans le design de nanoparticules comme vecteur de médicaments, et la plateforme interrégionale SYNANOVEC d'outils de caractérisation en chimie analytique et d'un système de haute-performance de séparation de suspensions nanoparticulaires. Ces deux méthodologies d'analyse et de caractérisation de pointe sont essentielles à la production de nanomédicaments.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la demande de financement FEDER concernant le projet CARNANOMED du CPER.

La demande de financement FEDER concernant le projet CARNANOMED du CPER est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.
Un membre ayant rejoint la réunion en cours de séance.

4. Vie de l'établissement

4.1 Etat d'avancement du projet EU GREEN - information

Madame PASSIRANI présente ce point en rappelant que ce projet dont le thème principal est le développement durable, l'environnement, l'éducation inclusive et la transition écologique est constitué de 9 universités partenaires, de taille équivalente et éloignées des grands centres, qui rencontrent toutes les mêmes problématiques. Chaque université pilote un groupe de travail et copilote un autre groupe. Les groupes de travail sont les suivants : pilotage et coordination ; formation ; recherche (pilote par l'Université d'Angers) ; innovation et entrepreneuriat ; engagement pour des sociétés et économies durables ; mobilité et collaboration internationale ; accessibilité, diversité et inclusion ; campus durable et sain (copiloté par l'Université d'Angers). Le projet a été lancé en janvier dernier et un certain nombre de livrables sont à fournir pour décembre 2023 :

- Stratégie et lignes directrices WP3
- Programmes de développement pédagogique et professionnel WP2
- Plan d'action WP4
- Plan d'action WP5
- Protocoles de mobilité étudiants et personnel WP6
- Charte sur l'inclusion et la diversité WP7

L'Université d'Angers a reçu une délégation de personnels administratifs de l'ensemble des services de l'Université de Magdebourg en avril dernier et des étudiants ont participé aux échanges et ont pu réaliser des traductions. Une délégation de l'Université de Wroclaw a également été reçue sur Cap Europe. La première réunion des présidents pour cette année s'est déroulée en visioconférence en mai, et la prochaine réunion aura lieu en septembre à l'Université de Parme. Un séminaire sur le groupe de travail 4, innovation et entrepreneuriat, s'est déroulé au Portugal la semaine dernière et une semaine de la recherche est prévue du 27 au 29 juin à Angers, avec une centaine d'inscrits. Le bureau des vice-présidents et le conseil des étudiants se réuniront en septembre ou octobre 2023. Différents groupes de travail se réunissent actuellement et des écoles d'échanges sont prévues durant l'été pour les personnels et les étudiants. Le comité exécutif se réunit enfin toutes les deux semaines avec un nombre restreint de participants.

Depuis le lancement du projet, un guide sur le management du projet a été rédigé, tout comme un document de 125 pages sur une stratégie recherche EU-Green. Pour ce faire, il a fallu compiler et analyser les informations des 9 universités de janvier à mars. Ce document correspond davantage à un plan de travail 2023 qu'à une stratégie à long terme. La structuration du document est la suivante :

- Structuration de la recherche dans chaque université - pour mieux travailler ensemble : nécessaire de bien se connaître (priorités et structuration de la recherche, soutien à la recherche, potentiel et financement, écoles doctorales...)
- Analyse des besoins synthétiques - objectifs partagés
- Plan de travail 2023 du WP3 - mise en œuvre concrète des activités du WP3
- Rôle des clusters de recherche dans la stratégie du WP3

En matière de recherche, le lancement du fonds d'amorçage et du programme de mobilité des chercheurs aura lieu en juillet prochain, tout comme la constitution d'un groupe de travail sur le label HRS4R. Le conseil des doctorants sera mis en place en septembre 2023, avant le lancement d'appels à projets et de thèses cofinancés par ce programme.

Par ailleurs, l'Université d'Angers est copilote du groupe de travail 8 sur le campus durable et sain qui a lancé des enquêtes pour identifier les actions mises en place sur cette thématique au sein des différentes universités. Une évaluation des besoins et une identification des priorités communes et locales sont actuellement réalisées. Des indicateurs communs et locaux seront mis en place en septembre prochain avant le lancement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'année suivante.

L'établissement participe à tous les groupes de travail dont le groupe 2 qui s'est mis très rapidement en route, et s'est axé sur la durabilité et les objectifs de développement durable. Les premières réunions ont consisté à définir les attendus (connaissances et compétences) des futurs diplômés en matière de développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) à l'échelle de l'Alliance. Il s'agit aussi de développer une stratégie commune, pour permettre aux étudiants des 9 partenaires d'acquérir et de valoriser ces acquis dans le cadre de leur formation. Cette stratégie permet également d'accompagner la formation des équipes pédagogiques à la prise en compte des thématiques DDRS.

En matière d'accessibilité, de diversité et d'inclusion, l'un des objectifs est de rédiger une charte commune sur ce thème. Un autre objectif consiste à recenser ce qui est fait au sein des établissements sur les programmes en formation continue et ce qui est possible de mettre en commun. Il est prévu une rencontre culturelle et sportive, en janvier 2024, sous forme de Jeux Olympiques, pour permettre un échange entre tous les partenaires.

Madame PASSIRANI donne quelques exemples de livrables :

- WP2 : Création de formations conjointes (2 par niveau) ; Des modules communs sur la durabilité ; Formations pour les enseignants : innovation pédagogique, langues, développement durable
- WP3 : 6 clusters thématiques en recherche ; Écoles d'été dédiées pour les doctorants et jeunes chercheurs ; Fonds d'amorçage pour des projets recherche en collaborations
- WP4 : 1 réseau de nos « ingénieurs-filières »
- WP5 : Création d'un réseau des partenaires extérieurs
- WP6 : Des offres de mobilité étendues pour tous
- WP7 : Organisation de Jeux Olympiques EU GREEN
- WP8 : Organisation de COP et Hackathons EU GREEN
- WP9 : Création d'un intranet EU GREEN

Au niveau du personnel, deux recrutements sont en cours dont un chef de projet EU GREEN et un emploi support sur l'Accessibilité, Diversité, Inclusion en lien avec le WP7. D'autres recrutements sont prochainement prévus (pour venir en support sur la communication, la gestion budgétaire, le volet DD/RS et l'animation Campus durable) ce qui renforcera la participation de l'UA dans les 9 groupes de travail. Madame PASSIRANI annonce que deux nouvelles réunions d'informations sur le projet et les groupes de travail auront lieu les 12 et 19 juin prochains à destination de toute la communauté universitaire. Il est aussi question de solliciter les doyens des composantes pour aider l'équipe à identifier des personnes ressources sur les différents groupes de travail.

Monsieur ROBLÉDO trouve ce projet passionnant personnellement car il projette l'Université vers une dimension différente et internationale. Pour autant, les sujets sur lesquels l'établissement s'engage, au travers des différents groupes de travail, sont un écho de ce qu'il fait déjà. Les formations DDRS doivent par exemple être menées à l'échelle de

l'établissement. Par ailleurs, le personnel administratif et technique a parfaitement sa place dans ce projet et un défi majeur reste la mobilisation des étudiants. Le conseil des étudiants, composé de 2 étudiants par université, sera ainsi une instance totalement autonome dans la gouvernance de l'alliance européenne et devra apporter des propositions au Sénat et au CA. Il faut que toutes les parties prenantes d'une université soient embarquées dans le projet.

Madame CHEVASSUS-LOZZA comprend que l'idée est d'articuler le projet de l'établissement avec le projet EU-Green. L'Université, l'INRAE et l'Institut d'Agro ont commencé à réfléchir à la mise en place d'un campus durable autour de Belle-Beille et elle s'interroge sur les possibles articulations avec ce projet.

Monsieur ROBLÉDO signale que beaucoup de projets qui figurent dans EU-Green ont leur déclinaison locale. D'autres universités travaillent aussi sur la notion de campus durable et l'Université d'Angers souhaite s'inspirer de ce qui est fait à l'étranger.

Madame PASSIRANI ajoute que l'Université d'Angers peut aussi apporter des éléments en la matière aux autres universités pour identifier éventuellement des idées communes et celles qui resteront locales. Tous les collègues intéressés sont invités à participer aux réunions qui discutent de ces sujets.

5. Enseignement et conventions

5.1 Point VAE Doctorat – information

Madame BOUVIER rappelle que toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a créé la VAE, permet aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur de délivrer leurs diplômes ou leurs titres par une autre voie que celle de la formation ou l'apprentissage. À ce titre, le doctorat est accessible par le biais de la VAE. Le pilotage administratif et financier de la VAE est réalisé par le Service Commun de l'Alternance et de la FORMation Professionnelle (SCAFOP) de l'Université d'Angers et le traitement des demandes est effectué par le pôle CIPVA (Conseil Ingénierie de Parcours et Validation d'acquis). Les différentes phases de la procédure sont les suivantes : accueil/information ; recevabilité ; accompagnement ; jury. Les spécificités de la VAE Doctorat sont les suivantes :

- 3 ans d'activités professionnelles minimum, équivalent temps plein, dans le secteur de la recherche, de la valorisation de la recherche, en rapport avec le doctorat visé.
- Un double accompagnement : ingénieur conseil parcours du SCAFOP et un HDR
- Un référent VAE au sein du collège doctoral, garant de la méthodologie et présent à tous les jurys : VP recherche
- Un jury qui répond à l'arrêté de délivrance du Doctorat et aux spécificités de la VA

En termes de recevabilité administrative, pédagogique et scientifique, il est demandé au candidat de fournir un livret 1 CERFA, une grille d'auto positionnement et un rapport d'activités de recherche et de productions scientifiques et techniques. Tous ces éléments

sont étudiés par le pôle CIPVA puis par le conseil de l'école doctorale. La recevabilité sera émise par le président de l'Université d'Angers et un référent HDR sera désigné pour suivre la personne qui demande une VAE Doctorat.

L'accompagnement peut se faire en présentiel et/ou en distanciel. Un double accompagnement est assuré par un ingénieur conseil VAE (Accompagnement à la valorisation du parcours professionnel d'une durée de 8 heures) et un référent HDR (Accompagnement à la valorisation des travaux de recherche d'une durée de 16 heures). Il faut savoir que l'accompagnement d'une VAE ne peut pas dépasser 24 heures, et il y aura ensuite une préparation à la soutenance comme pour un doctorant classique. Les objectifs du double accompagnement sont les suivants :

- Rendre compte d'une activité riche et cohérente de chercheur
- Rigueur de la démarche intellectuelle, de l'approche scientifique
- Qualité des travaux produits
- Gestion de projet de recherche (méthodologie et outils)
- Clarté de présentation du travail scientifique
- Réflexion et perspectives envisagées
- Choix des publications

Le jury s'appuie sur l'arrêté doctoral et les spécificités de la VAE. La soutenance est publique sauf cas dérogatoire. La durée du jury est entre 3 et 4 heures et l'évaluation est basée sur la maîtrise du sujet de recherche ainsi que la capacité à dérouler une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et en exploiter les résultats. Le jury est composé du référent HDR, du VP recherche, d'un professeur issu de la discipline mais aussi de membres extérieurs à travers un enseignant-chercheur issu de la discipline et un ou deux professionnels.

Trois résultats sont possibles à la suite de la soutenance :

- Validation totale
 - Édition du diplôme
 - Archivage de la thèse électronique (sans la partie personnelle)
 - Remise du diplôme
- Validation partielle
 - Validation d'une partie du diplôme acquise définitivement (1 ou plusieurs blocs de compétences)
 - Proposition d'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme (préconisations)
- Refus de validation

La tarification s'élève à 4 000 €, droits universitaires inclus. L'Université d'Angers s'est alignée sur les tarifs de l'Université de Nantes et du Mans Université. Le financement peut avoir diverses origines : Compte personnel de formation (CPF) ; Plan de développement de compétences de l'entreprise ; Individuel ; Pôle emploi ; Conseil régional ; Transition Professionnelle...

Monsieur BARILLÉ ne voit pas comment la CFVU a pu voter cette procédure et se demande en quoi elle peut rapporter à l'Université. Il suggère de valoriser davantage les thèses CIFRE plutôt que ce genre de thèse.

Madame BOUVIER répond que la VAE est destinée aux personnes qui ont déjà un niveau qui correspond à un doctorat et qui veulent valider ce diplôme. Il ne s'agit pas de refaire une thèse de 3 ans et se réinscrire. Plusieurs collègues sont à même d'analyser le dossier pour juger du niveau du candidat, à l'instar d'une VAE d'un diplôme.

Monsieur BARILLÉ comprend qu'une personne qui n'a pas de diplôme d'ingénieur ou de diplôme de master pourrait obtenir un doctorat par la VAE.

Madame BOUVIER confirme. Tout dépend du nombre d'années d'expérience, de ce que le candidat a produit, de sa capacité à monter un projet scientifique, de sa capacité à avoir une rigueur scientifique, etc. Des personnes qui n'ont pas fait des études classiques peuvent néanmoins avoir un très bon niveau, d'où cette possibilité de doctorat en VAE. L'Université d'Angers valide tous les ans des diplômes de licence et de master en VAE, et cela ne pose pas de soucis. L'établissement n'avait pas encore mis en place de procédure pour le doctorat, et l'objectif est de cibler des personnes qui ont une expérience professionnelle plus ou moins longue, qui n'ont pas eu l'opportunité de s'inscrire en thèse de doctorat mais qui ont effectué des travaux au sein d'une entreprise et qui sont d'un niveau excellent.

Monsieur BARILLÉ estime que ce dispositif conduit à avoir des doctorats qui sont purement de l'ingénierie.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que ce dispositif peut transformer légèrement un diplôme. La VAE existe sur tous les niveaux d'étude. Le doctorat est le diplôme universitaire par excellence et la VAE n'a pas pour objectif de le dévoyer. Il s'agit de montrer que le doctorat peut traduire une série de compétences et d'acquis qui ont pu être obtenus dans une démarche scientifique mais pas dans le canon du doctorat tel que l'universitaire l'entend. Le doctorat par la VAE est une reconnaissance par le milieu professionnel de ce niveau de qualification. Monsieur ROBLÉDO dispose de nombreux exemples d'ingénieurs qui ont obtenu un doctorat et qui ont eu un premier emploi parce qu'ils étaient ingénieurs et non parce qu'ils étaient docteurs.

Monsieur CHAUVET indique que les directeurs d'administration centrale sont très chagrinés lorsqu'ils rencontrent leurs homologues étrangers qui sont docteurs. C'est l'une des raisons de l'insistance de l'État pour renforcer le doctorat en VAE. Ces directeurs pourront ainsi devenir docteurs sans faire de thèse, avec des jurys « sympas ». Monsieur CHAUVET aimerait connaître la différence de fond entre le doctorat en VAE et la thèse sur travaux.

Monsieur ROBLÉDO ne constate pas énormément de différences.

Monsieur CHAUVET note qu'on prévoit un ou deux membres du jury « professionnels », ce qui signifierait que les autres membres du jury ne sont pas professionnels. Le terme de « praticien » pourrait être inscrit à ce propos. Cela le dérange personnellement qu'on lui dise qu'il n'est pas un professionnel du droit par exemple.

Madame BOUVIER assure que ce n'est pas l'idée.

Monsieur CHRISTOFOL souscrit à la dernière remarque de Monsieur CHAUVET. Il avait été assez choqué lorsque la loi avait été modifiée puisqu'il est maintenant possible de faire une VAE après une année d'expérience quel que soit le diplôme. Or, il se réjouit qu'on demande

tout de même trois ans d'expérience pour le doctorat. Il aimerait savoir si une évaluation par compétences est prévue.

Madame BOUVIER répond que des évaluations par compétences sont déjà effectuées. Le candidat doit par exemple montrer sa capacité à faire une synthèse de publication, à avoir un raisonnement rigoureux et scientifique, etc.

Madame CHEVASSUS-LOZZA pense que la thèse par VAE exige de réfléchir à ce que sont les compétences et que le candidat prouve qu'il a des compétences, ce qui n'est pas forcément le cas pour la thèse sur travaux.

Monsieur DELABAERE est favorable à la VAE dans ce cadre alors qu'il ne l'était pas forcément en 2002. Il croit savoir qu'une collègue du Moltech-Anjou a passé sa thèse de doctorat en VAE. Le but de cette collègue n'est pas de candidater sur des postes de MCF mais de rester IGR et d'avoir des opportunités pour progresser dans le grade de façon plus rapide. Par ailleurs, pour accéder à des postes au niveau européen au sein de directions centrales, les personnes ont obligation d'avoir un PhD. Enfin, il existe des dispositifs de reconnaissance des compétences des docteurs étrangers qui postulent sur des postes en France.

Monsieur BARILLÉ signale qu'une procédure stricte est systématiquement mise en place dans les pays étrangers pour vérifier que le candidat effectue correctement sa thèse. Il passe ainsi devant un jury intermédiaire, ce qui n'existe pas en France, avec une possibilité de stopper la thèse. La mise en place de la VAE pour les doctorats pourrait remettre en cause la pertinence d'effectuer une thèse dans une université.

Monsieur ROBLÉDO assure que la VAE n'a pas épuisé la voie classique d'obtention des diplômes, que ce soit en licence ou en master. Il s'agit d'une voie parallèle qui est mobilisée par des personnes qui n'ont pas un parcours universitaire fluide. Dans les branches professionnelles, le niveau de diplôme a une importance majeure. Or, le doctorat n'est pas encore clairement identifié dans un certain nombre de branches professionnelles. En tout état de cause, il ne pense pas qu'il y aura un détournement massif d'étudiants qui essaieront d'obtenir le doctorat par cette voie.

Monsieur BARILLÉ avoue qu'il adore effectuer des VAE pour les bacs pros car il découvre ainsi des parcours de vie incroyables. Pour autant, le cas du doctorat est différent puisqu'on peut très bien faire toute sa carrière sans avoir de doctorat. Les personnes qui sont dans une entreprise et qui ont absolument besoin d'un doctorat peuvent tout à fait choisir la voie de la thèse CIFRE. Dans ce cas, il y aurait une véritable plus-value pour le laboratoire qui va accueillir ce futur thésard. L'entreprise et le laboratoire y gagnent car il y a un véritable partage de compétences.

Monsieur ROBLÉDO explique que la VAE est un dispositif pour la personne et non pour le laboratoire. La personne a déjà produit des articles et il n'est pas possible qu'elle reparte de zéro avec un dispositif CIFRE. La temporalité est totalement différente.

Monsieur CHRISTOFOL indique que cela fait au moins 30 ans qu'on essaie de valoriser la qualification du doctorat. Il est possible de craindre que certains haut-fonctionnaires qui briguent des postes européens utilisent ce dispositif pour faire reconnaître rapidement cette

qualification. Pour autant, il s'agit peut-être d'un moyen pour la haute administration de mieux reconnaître la qualification du doctorat.

Madame BOUVIER comptabilise, par exemple, 4 demandes de doctorat par VAE à l'Université de Nantes depuis 2016. Le volume ne sera pas énorme mais l'Université d'Angers, en tant que service public, se doit de le proposer.

Monsieur AKIN comprend que l'Université d'Angers s'est calquée sur les tarifs de l'Université de Nantes.

Madame BOUVIER confirme.

Monsieur AKIN suggère de proposer tout simplement une tarification s'élevant à trois années universitaires, c'est-à-dire 750 €.

Madame BOUVIER explique que les 24 heures d'accompagnement doivent être payées aux enseignants. Il faut aussi savoir que les 4 candidats à l'Université de Nantes ont obtenu un financement complet et n'ont eu aucun reste à charge. Il est, en effet, assez simple d'obtenir un financement dans le cadre de la VAE.

Monsieur CHRISTOFOL imagine qu'il est difficile de savoir ce que deviennent les docteurs après la VAE, mais il aimerait tout de même savoir si ceux-ci déposent un dossier au CNU pour être qualifiés aux fonctions de MCF, et si les CNU les traitent de la même manière que les docteurs ayant obtenu une thèse « classique ».

Madame BOUVIER se renseignera pour obtenir des informations à ce propos.

Monsieur CHRISTOFOL voit un risque d'avoir un doctorat à deux vitesses.

Monsieur ROBLÉDO indique que plus de la moitié des docteurs à l'échelle nationale ont une insertion professionnelle ailleurs qu'à l'université.

Monsieur CHAUVET aimerait savoir sur quoi porte la soutenance (portfolio, mémoire, compilation d'articles produits, etc.), qui doit d'ailleurs durer 3 à 4 heures.

Madame BOUVIER explique que le candidat doit savoir défendre ses compétences pendant cette soutenance, ce qui peut prendre du temps. Le jury s'appuie sur le rapport d'activités et de productions techniques et scientifiques qui répond à un cahier des charges précis. Il faut comprendre que le but est de permettre à une personne qui a travaillé pendant un certain temps sur un sujet donné de pouvoir valoriser ce travail. Il est possible d'explicitier des choses oralement même s'ils n'apparaissent pas dans le rapport d'activités. Madame BOUVIER rappelle aussi qu'un accompagnement est réalisé en amont de la soutenance, de façon à ce que les membres du jury sachent exactement ce que le candidat va pouvoir présenter et que cela correspond à ce qu'on attend d'une thèse de doctorat.

5.2 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » - vote

Madame MALLET indique que ce DIU est réalisé en collaboration avec les Universités de Brest et de Lyon et a pour objectifs de :

- Favoriser le déploiement national de programmes de thérapies motrices intensives ciblant l'activité chez l'enfant en suivant un cahier des charges fondé sur les preuves scientifiques disponibles
- Permettre le développement d'une culture et de pratiques autour des thérapies basées sur les principes d'apprentissage moteur et ciblant les limitations d'activité et les restrictions de participation chez l'enfant.

La durée totale de la formation est de 91 heures d'enseignements et 300 heures de stage.

Monsieur CHRISTOFOL note que ce DIU est en collaboration avec l'UBO et l'Université de Lyon 1, et il imagine donc qu'il est proposé en visioconférence.

Madame MALLET explique que certains modules sont proposés à l'UBO, d'autres à l'Université de Lyon et d'autres à l'Université d'Angers, ce qui fait que les candidats se déplacent de site en site.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les stagiaires sont des personnes en activité, et cette formation rentre dans le cadre de leurs obligations professionnelles. Il s'agit ici de formation continue. En l'absence d'autres questions, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant ».

La création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.3 Création du DIU « Maintien dans l'emploi » - vote

Madame MALLET explique que ce DIU est réalisé en collaboration avec l'Université de Lille et l'Université de Lyon 1 et permet une formation sur le maintien dans l'emploi malgré des problèmes de santé limitant les capacités. La durée totale de la formation est de 100 heures.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DIU « Maintien dans l'emploi ».

La création du DIU « Maintien dans l'emploi » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.4 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale » - vote

Madame MALLET souligne que cette formation est à destination des internes, chefs de cliniques et gynécologues souhaitant parfaire leurs connaissances en colposcopie, qui permet de réduire considérablement l'impact du cancer du col de l'utérus. La durée totale de la formation est de 35 heures.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale ».

La création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 16h28.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

La Vice-présidente du Conseil d'administration

6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 8 juin 2023

Conseil d'Administration du jeudi 8 juin 2023

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal
3. Perspectives et moyens
4. Vie de l'établissement
5. Enseignement et conventions
6. Décisions prises par délégation du CA au Président

1. Information

1-1 Campagne IUF 2023

1-2 Inscription de la tapisserie de l'Apocalypse au registre UNESCO Mémoire du monde

1-1 Campagne IUF 2023

Campagne IUF 2023 : 220 chaires ouvertes au concours en application de la loi de programmation de la recherche (LPR)

- **100 chaires Juniors** (80 chaires Fondamentales, 15 chaires d'Innovation* et 5 chaires de Médiation scientifique);

- **100 chaires Seniors** (80 chaires Fondamentales, 15 chaires d'Innovation et 5 chaires de Médiation scientifique).

*Chaire innovation : vise à transférer et valoriser des travaux de recherche vers le monde socioéconomique (entreprises, collectivités, associations) et favoriser des innovations issues de la recherche

IUF

2 lauréates sur **Chaire Junior Innovation 2023**

. **Elise Lepeltier (MINT)**

. **Emilie Roger (MINT)**

Lauréats promotion 2022 :

S Zimmerman (LAREMA) et N Raymond (LAREMA)

Lauréats promotion 2020 :

C Bard et Ph Blaudeau (TEMOS)

1-2 Inscription de la tapisserie de l'Apocalypse au registre UNESCO Mémoire du monde



La tenture de l'Apocalypse a été réalisée entre 1373 et 1382 à la demande du duc Louis 1^{er} d'Anjou.

Six pièces découpées chacune en 14 tableaux mesurant 100 mètres de long sur 4,5 mètres de haut sont aujourd'hui conservées, ce qui en fait le plus important ensemble de tapisseries médiévales au monde.



université
angers

1-2 Inscription de la tapisserie de l'Apocalypse au registre UNESCO Mémoire du monde

La tapisserie est un soutien aux enseignements et aux travaux de recherches des historiens angevins à l'Université d'Angers tel que ceux réalisés au laboratoire TEMOS (EX CERHIO- UMR CNRS) ou dans le programme de recherche EUROPANGE (Les processus de rassemblements politiques: l'exemple de l'Europe angevine, XVIe-XVe siècles) financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR2014-2018). Ce programme a exploré notamment l'environnement intellectuel et culturel auquel participe le message véhiculé par l'Apocalypse.

Le 18 mai 2023, la tapisserie de l'Apocalypse a été inscrite à l'UNESCO au registre Mémoire du monde, à l'initiative de M. Christophe BECHU.

L'Université d'Angers a soutenu cette démarche aux côtés de Mme Isabelle MATHIEU, Maîtresse de conférences en histoire médiévale au TEMOS et de M. Jean-Michel MATZ, Professeur en histoire médiévale, ancien directeur de l'unité.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2023– **vote**

3. Prospectives et moyens

3-1 Attribution d'une subvention à l'association CERAHC (Centre d'Etudes et de Recherche en Anatomie Humaine et Comparée) pour les dons du corps – **vote**

3-2 CPER CARNANOMED pour demande de financement FEDER - **vote**

3-1 Attribution d'une subvention à l'association CERAHC (Centre d'Etudes et de Recherche en Anatomie Humaine et Comparée) pour les dons du corps

En vertu des dispositions du décret du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche, paru consécutivement au "scandale du charnier de l'université Paris-Descartes", les structures d'accueil des corps rattachées aux EPSCP doivent désormais être directement administrées par les UFR en charge des études de santé.

A cet effet, un centre de don du corps a été créé, dont les statuts ont été votés au CA le 11 mai dernier et un dossier d'agrément a été adressé au ministère.

Dans l'attente de l'agrément ministériel, c'est le CERAHC, organisme associatif hébergé par la faculté qui gère le don du corps jusqu'à présent et qui continue d'assurer cette mission.

Avec le principe de gratuité du don du corps, érigé par le décret du 27 avril 2022, le CERAHC s'est vu obligé de le mettre en œuvre, sans compensation.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association CERAHC pour les dons du corps. Cette subvention s'élève à 80 000€ au titre de l'année 2023.

Elle sera versée en deux temps

POUR VOTE

3-2 Demande Subvention Feder projet CARNANOMED | CPER 2021-2027

- *CARNANOMED : CARactérisation de NANOMEDecines*
- *Porteur de Projet : Université d'Angers*
- *Responsable Scientifique du projet : Patrick SAULNIER (MINT)*
- *SFR référente : SFR ICAT, Nicolas PAPON*
- *Date de début et fin de l'opération : 01/01/2021 – 31/12/2024*
- *Financement CPER + Collectivités partiellement reçus .*
- *Etat d'avancement :*
 - *1 chaîne HPLC achetée et livrée*
 - *Equipement d'analyse de nano-objets (A4F), en cours d'acquisition.*

Demande Subvention Feder projet CARNANOMED | CPER 2021-2027

Equipements (conforme à la demande prévisionnelle)	Budget engagé	Localisation	Situation
Jouvence chaîne HPLC semi-préparative couplée à un détecteur UV et un spectromètre de masse triple quadripôle avec cellule haute sensibilité Chromatographie	282 382,20 €	Bâtiment IRIS1-IBS, Laboratoire MINT salle 4269	Livré
A4F	366 980,00 €	Bâtiment IRIS1-IBS Laboratoire MINT Salle SYNNANOVEC	Livraison prévue mi- juin 2023
TOTAL	649 362,20 €		



1^{ère} acquisition



Demande Subvention Feder projet CARNANOMED | CPER 2021-2027

prévisionnel CPER CARNANOMED : 650 000 €



Partenaires	Budget prévisionnel	%
ALM	170 000 €	26 %
Région	170 000 €	26 %
INSERM	50 000 €	8 %
FEDER	260 000 €	40%

**POUR
VOTE**

Soumis à approbation du CA :

dépôt d'un dossier de demande FEDER à hauteur de 260 000 euros pour une opération d'un montant total de 650 000 €, sans contribution demandée à l'Université d'Angers.

4. Vie de l'établissement

4.1 Etat d'avancement du projet EU GREEN



EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCE FOR SUSTAINABILITY:
RESPONSIBLE GROWTH, INCLUSIVE EDUCATION AND ENVIRONMENT

Point d'étape
Mai 2023

6 livrables pour décembre

- Stratégie et lignes directrices WP2
- Programmes de développement pédagogique et professionnel WP2
- Plan d'action WP4
- Plan d'action WP5
- Protocoles de mobilité étudiants et personnel WP6
- Charte sur l'inclusion et la diversité WP7



WP1

Pilotage et coordination du projet
Université d'Estrémadure et de Magdebourg

WP2

Education axé sur la durabilité et les ODD
Université de Wroclaw
Université d'Evora

WP4

Innovation et entrepreneuriat pour le développement durable
Université d'Evora
Université d'Atlantic

WP3

Structurer l'apprentissage basé sur la recherche via des pôles d'excellence
Université d'Angers
Université de Parme

WP5

Engagement pour des sociétés et des économies durables
Université d'Atlantic
Université d'Oradea

WP6

Mobilité et collaboration internationale pour l'éducation au développement durable
Université de Parme - Université de Wroclaw

WP7

Accessibilité, diversité et inclusion (dirigé par l'UO ; co-dirigé par HiG)
Université d'Oradea - Université de Gävle

WP8

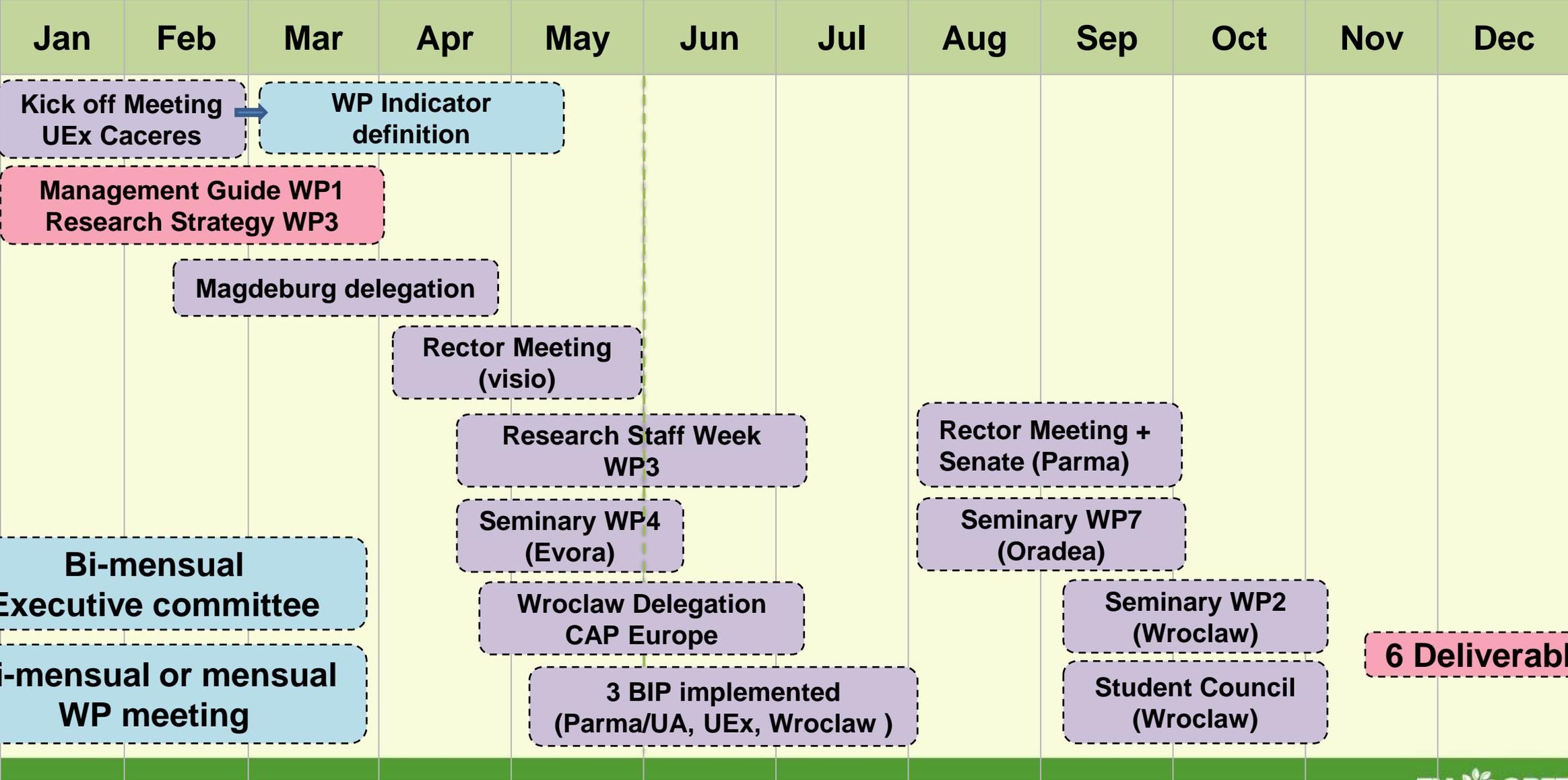
Campus durable et sain
Université de Gävle - Université d'Angers

Communication, diffusion et impact
Magdebourg et Estrémadure

WP9



2023 PLANNING



STRATEGIE RECHERCHE EU GREEN - 1^{er} livrable du WP3 remis le 31 Mars

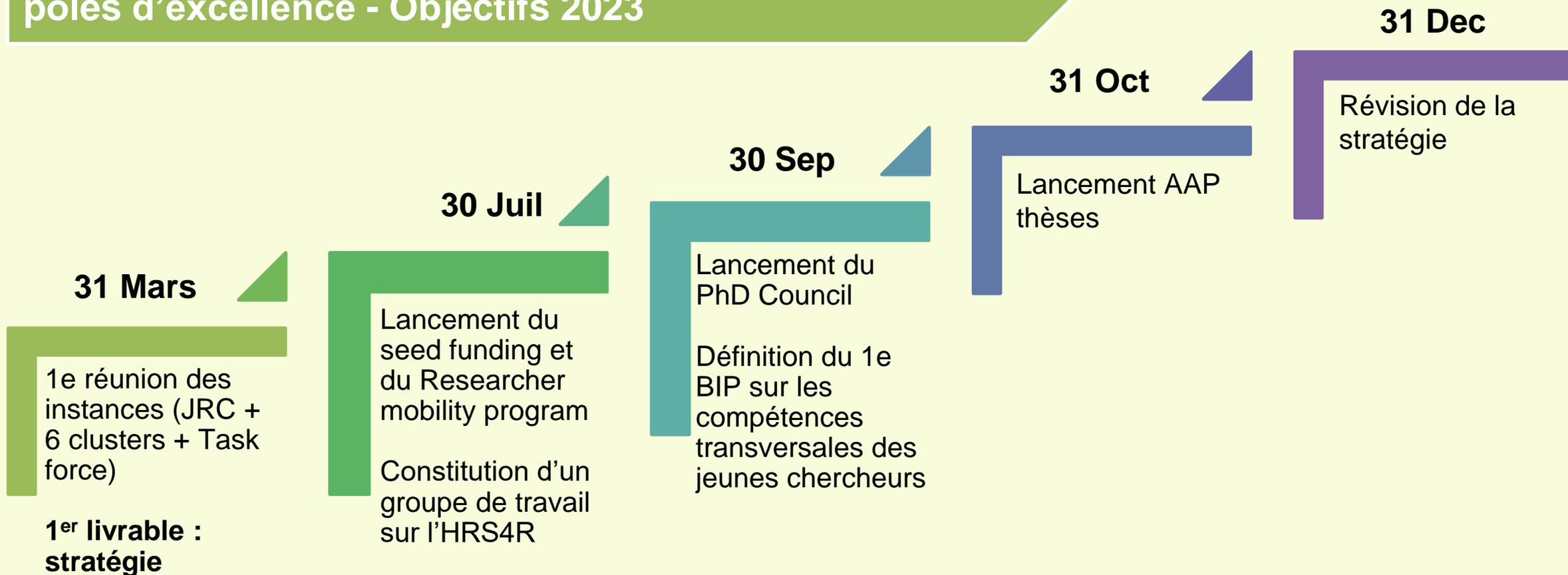
Document de 125 pages

- ➔ Période difficile de janvier à mars pour compiler et analyser les informations des 9 universités
- ➔ Correspond davantage à un plan de travail 2023 qu'à une stratégie à long terme – maturité faible

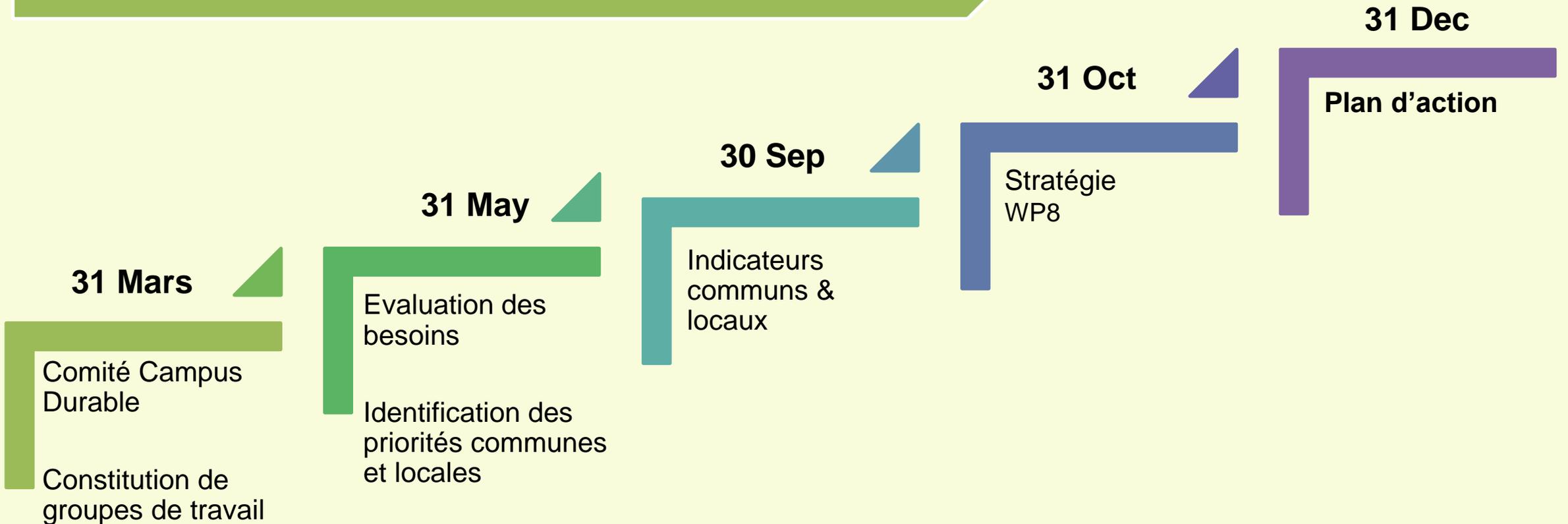
Structuration du document :

- 1. Structuration de la recherche** dans chaque université - pour mieux travailler ensemble : nécessaire de bien se connaître (priorités et structuration de la recherche, soutien à la recherche, potentiel et financement, écoles doctorales...)
- 2. Analyse des besoins synthétiques** - objectifs partagés
- 3. Plan de travail 2023 du WP3** - mise en œuvre concrète des activités du WP3
- 4. Rôle des clusters** de recherche dans la stratégie du WP3

Structurer l'apprentissage basé sur la recherche via des pôles d'excellence - Objectifs 2023



Campus durable et sain - Objectifs 2023



Focus WP2 – Pilote WROCLAW / co-pilote EVORA Education axée sur la durabilité et les ODD

- **Définir les attendus** (connaissances et compétences) de nos futurs diplômés en matière de DDRS, à l'échelle de l'Alliance
- **Développer une stratégie commune**, pour permettre aux étudiants des 9 partenaires d'acquérir et de valoriser les attendus acquis dans le cadre de leur formation
- **Accompagner la formation des équipes pédagogiques** à la prise en compte des thématiques DDRS dans les formations

Cartographies
(en cours)

Accessibilité, Diversité, Inclusion (ADI) - Objectifs 2023

- Constitution de la commission ADI et finalisation des indicateurs de performance

Créer, discuter et
envoyer
2
templates

CHARTE ADI – analyse et discussion suite aux templates complétés par les 9 partenaires de l’alliance

LONG LIFE LEARNING PROGRAMMES (LLL) – explication des différents types de programmes en formation continue de chacune des universités

M10 – 1er
LLL reporting
Programme

- 1ère reunion en présentiel de la commission ADI (Oradea, 25-27 Septembre 2023)
- Mise en place de la première rencontre culturelle et sportive (Janvier 2024)

ZOOM SUR QUELQUES LIVRABLES PHARES

Création de 6 formations conjointes (2 par niveau)
WP2

Des modules communs sur la durabilité
WP2

Formations pour les enseignants : innovation pédagogique, langues, développement durable... WP2

6 clusters thématiques en recherche
WP3

Ecoles d'été dédiées pour les doctorants et jeunes chercheurs
WP3

Fonds d'amorçage pour des projets recherche en collaborations
WP3

1 réseau de nos "ingénieurs-filières"
WP4

Création d'un réseau des partenaires extérieurs
WP5

Des offres de mobilité étendues pour tous
WP6

Organisation de jeux olympiques EU GREEN
WP7

Organisation de COP et Hackathons* EU GREEN
WP8

Création d'un intranet EU-GREEN
WP9

RECRUTEMENT

Fait : Coordinateur WP3

En cours : Chef de projet EU GREEN – Chargé de mission Accessibilité, Diversité, Inclusion WP7

A venir : Chargé de communication, Chargé de gestion budgétaire, Gestionnaire DD&RS,
Animateur campus durable

INFORMATION :

2 nouvelles réunions d'information sur le projet EU-GREEN et ses WPs **les 12 et 19 juin**

Diffusion à venir via les canaux de communication UA

Cible : tous les personnels

CONSTITUTION D'UN VIVIER :

Envoi d'un mail à destination des doyens des composantes pour nous aider à identifier des personnes ressources sur les différents WPs

5. Enseignement et conventions

5.1 Point VAE Doctorat – **information**

5.2 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant » - **vote**

5.3 Création du DIU « Maintien dans l'emploi » - **vote**

5.4 Création du DU « Coloscopie et pathologie cervico-vaginale » - **vote**

5.1 VAE et DOCTORAT

Sommaire

- Présentation de la VAE
- Etapes de la procédure VAE
- Tarification et financement

Présentation de la VAE

❖ Contexte:

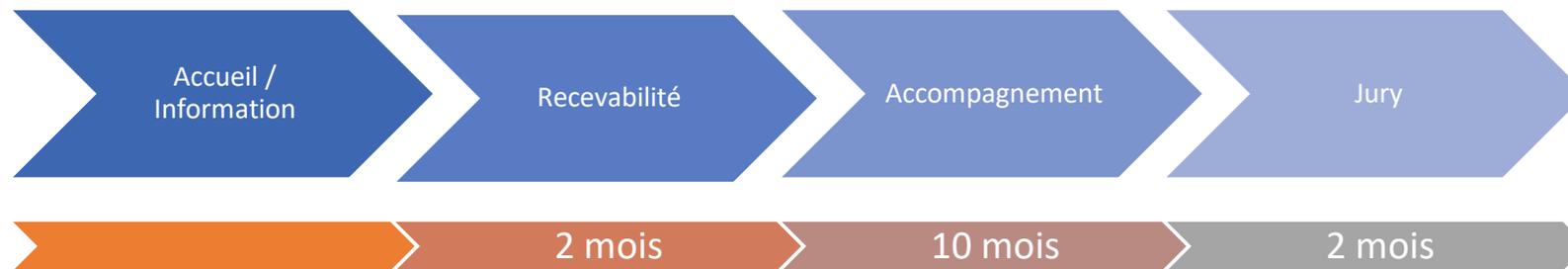
- Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a créé la V.A.E., permet aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur de délivrer leurs diplômes ou leurs titres par une autre voie que celle de la formation ou l'apprentissage.

➔ **A ce titre le doctorat est accessible par le biais de la VAE.**

Présentation de la VAE

❖ Cadre général mis en place à l'UA

- Pilotage de la VAE par le SCAFOP, Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle (administratif et financier)
- Traitement des demandes par le pôle CIPVA (Conseil Ingénierie de Parcours et Validation d'acquis)
- Les différentes phases de la procédure:



Présentation de la VAE

❖ Les spécificités de la VAE DOCTORAT

- **3 ans** d'activités professionnelles minimum, équivalent temps plein, dans le secteur de la recherche, de la valorisation de la recherche, en rapport avec le doctorat visé.
- Un double accompagnement: ingénieur-e conseil parcours du SCAFOP et un HDR
- Un-e référent VAE au sein du collège doctoral, garant de la méthodologie et présent-e à tous les jurys : VP recherche
- Un jury qui **répond à l'arrêté de délivrance du Doctorat et aux spécificités de la VAE**

Les étapes de la procédure

❖ Les spécificités par phase:

Les étapes de la procédure

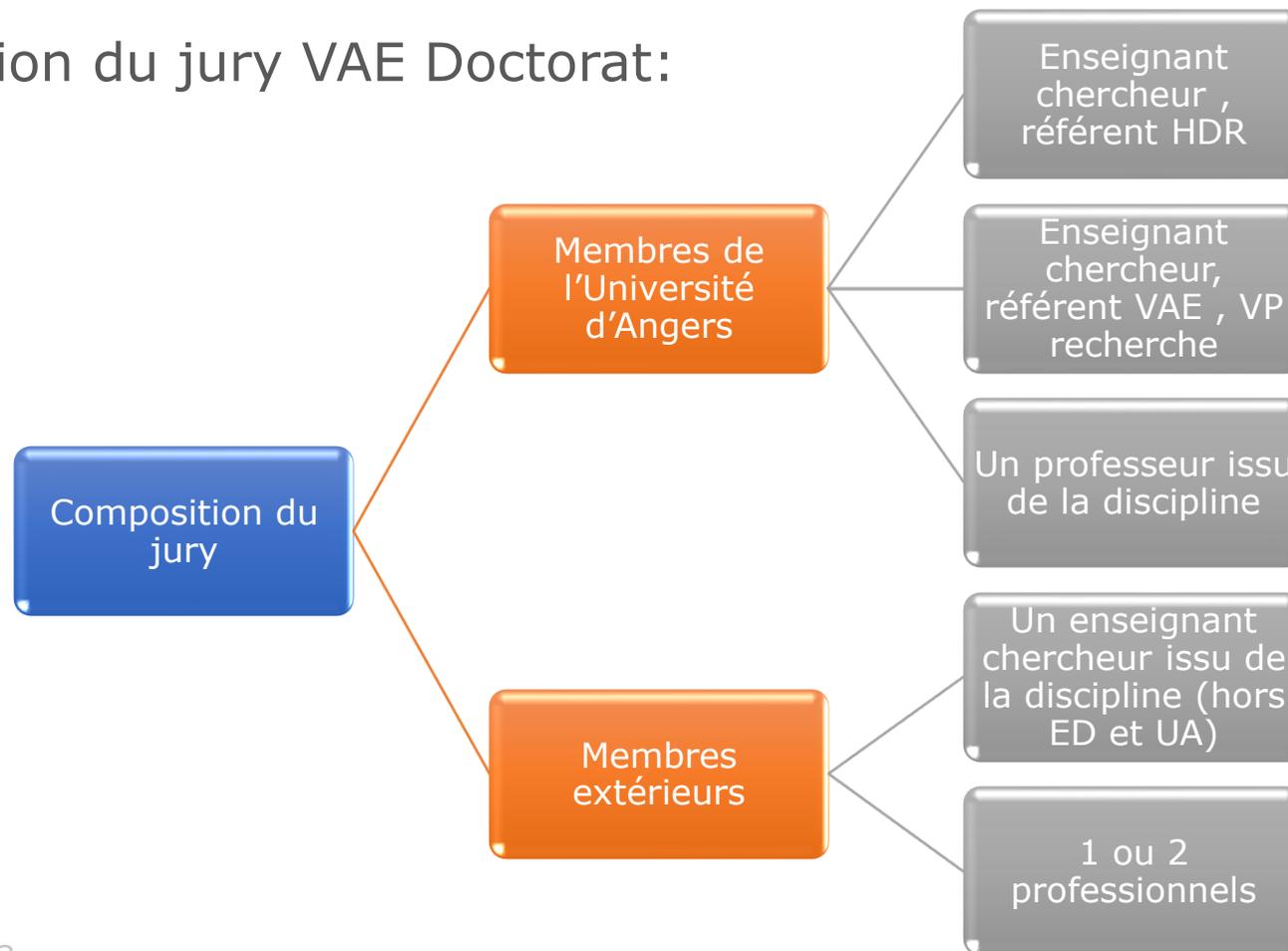
❖ Les spécificités par phase:

Les étapes de la procédure

❖ Les spécificités par phase:

Les étapes de la procédure

❖ La composition du jury VAE Doctorat:



Les étapes de la procédure

- ❖ Délibération: 3 résultats possibles

Validation totale

Tarification et financement

❖ Tarification: 4000 € droits universitaires inclus

❖ Financement:

- ✓ Compte personnel de formation (CPF)
- ✓ Plan de développement de compétences de l'entreprise
- ✓ Individuel
- ✓ Pôle emploi, Conseil régional,
- ✓ Transition Pro
- ✓

Résultats du vote à la CFVU du 5 juin 2023 : à l'unanimité avec 29 voix pour

POUR INFORMATION

5.2 Création du DIU « Réadaptation motrice intensive de l'enfant »

Ce DIU est réalisé en collaboration avec les Universités de Brest et de Lyon 1 et a pour objectifs de :

- Favoriser le déploiement national de programmes de thérapies motrices intensives ciblant l'activité chez l'enfant en suivant un cahier des charges fondé sur les preuves scientifiques disponibles,
- Permettre le développement d'une culture et de pratiques autour des thérapies basées sur les principes d'apprentissage moteur et ciblant les limitations d'activité et les restrictions de participation chez l'enfant.

Durée totale de la formation : 91 heures d'enseignements et 300 heures de stage.

Résultats du vote à la CFVU du 5 juin 2023 : à l'unanimité avec 29 voix pour



université
angers

5.3 Création du DIU « Maintien dans l'emploi »

Ce DIU est réalisé en collaboration avec l'Université de Lille et de Lyon 1 et permet une formation sur le maintien dans l'emploi malgré des problèmes de santé limitant les capacités.

Durée totale de la formation : 100 heures.

Résultats du vote à la CFVU du 5 juin 2023 : à l'unanimité avec 29 voix pour

POUR VOTE

5.4 Création du DU « Colposcopie et pathologie cervico-vaginale »

La formation forme les internes, chefs de cliniques et gynécologues souhaitant parfaire leurs connaissances en colposcopie, qui permet de réduire considérablement l'impact du cancer du col de l'utérus.

Durée totale de la formation : 35 heures.

Résultats du vote à la CFVU du 5 juin 2023 : à l'unanimité avec 29 voix pour

POUR VOTE

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Prochains C.A.

- Jeudi 13 juillet 2023 à 14h30
- Jeudi 28 septembre 2023 à 14h30
- Jeudi 26 octobre 2023 à 14h30
- Jeudi 23 novembre 2023 à 14h30
- Jeudi 21 décembre 2023 à 14h30